COMPTE RENDU DU DEBAT SUR LE PADD DE LA REVISION DU PLU DE MONTMAGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le document de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit faire l'objet d'un débat en conseil municipal.

Le bureau d'étude « Synthèse Architecture » assurant la réalisation des pièces techniques est donc présente et réalise une présentation des cinq orientations composant le PADD de Montmagny ainsi que les objectifs qui en découlent.

François ROSE, 1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, aux transports et aux travaux, présente la note de synthèse relative au débat sur les orientations du PADD et demande aux membres du conseil municipal de débattre sur ces orientations.

Les éléments de débat survenus ont été les suivants :

- Monsieur CAPMARTY a mis en avant que les 144 logements de la résidence Hérodote entrent dans le calcul des logements sociaux, ce qui diminue le nombre de logements sociaux pour les familles, alors que ces logements sont destinés aux étudiants et aux jeunes travailleurs. Monsieur le Maire et Monsieur ROSE ont répondu que cette résidence à vocation sociale a permis de loger des étudiants à revenus modestes à proximité de Paris (12 min en train) et de l'université de Villetaneuse, de manière moins onéreuse et dans de bonne condition.
- Monsieur CAPMARTY a ensuite demandé les délais d'application pour les 30 % de logements sociaux qui seront imposés par la révision du PLU dans les nouvelles constructions à partir de 10 logements. Monsieur ROSE a répondu que cette règle serait appliquée après l'approbation de la révision du PLU en juin 2025.
- Monsieur MANSION a demandé la transmission du document de présentation du PADD. Monsieur le Maire a confirmé la transmission des documents dès le lendemain du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal n'ayant plus de remarques sur le projet de PADD. Monsieur le Maire prend acte des échanges et du débat avant de clore ce point.